

FICHE DE DONNEES DE SECURITE**INSECTICIDE RAMPANTS**

Version : 2

Date de révision : 05/01/2009

98/8/CE

1. IDENTIFICATION DE LA PREPARATION ET DE LA SOCIETE / ENTREPRISE.

1.1. Identification de la préparation :	Insecticide Rampants																				
1.2. Application (s) et / ou usage (s) :	Insecticide Rampants																				
1.3. N° code du produit :	PEINR001																				
1.4. Identification de la société Distributeur :	Penn'Ty Bio La Pennerie F-49370 Bécon les Granits Téléphone: 33 (0)2 41 77 06 17 Email: contact@penntybio.com site: www.penntybio.com																				
1.5. Téléphone Appel d'urgence	Appeler le SAMU (15) ou le centre antipoison le plus proche <table border="0"> <tr> <td>Angers</td> <td>02 41 48 21 21</td> <td>Nancy</td> <td>03 83 32 36 36</td> </tr> <tr> <td>Bordeaux</td> <td>05 56 96 40 80</td> <td>Paris</td> <td>01 40 05 48 48</td> </tr> <tr> <td>Lille</td> <td>0 825 812 822</td> <td>Rennes</td> <td>02 99 59 22 22</td> </tr> <tr> <td>Lyon</td> <td>04 72 11 69 11</td> <td>Strasbourg</td> <td>03 88 37 37 37</td> </tr> <tr> <td>Marseille</td> <td>04 91 75 25 25</td> <td>Toulouse</td> <td>05 61 77 74 74</td> </tr> </table> <p>Cette formule est enregistrée auprès du centre anti poison de NANCY</p>	Angers	02 41 48 21 21	Nancy	03 83 32 36 36	Bordeaux	05 56 96 40 80	Paris	01 40 05 48 48	Lille	0 825 812 822	Rennes	02 99 59 22 22	Lyon	04 72 11 69 11	Strasbourg	03 88 37 37 37	Marseille	04 91 75 25 25	Toulouse	05 61 77 74 74
Angers	02 41 48 21 21	Nancy	03 83 32 36 36																		
Bordeaux	05 56 96 40 80	Paris	01 40 05 48 48																		
Lille	0 825 812 822	Rennes	02 99 59 22 22																		
Lyon	04 72 11 69 11	Strasbourg	03 88 37 37 37																		
Marseille	04 91 75 25 25	Toulouse	05 61 77 74 74																		

2. IDENTIFICATION DES DANGERS.

2.1. Classement Européen :	Cette préparation est réglementée selon les directives européennes 67/548/CEE et 1999/45/CE, leurs adaptations et leurs annexes. Cet insecticide peut être utilisé en Agriculture biologique contre les organismes nuisibles dans les bâtiments et installations d'élevage conformément au règlement CEE N°2092/91 annexe II paragraphe B (Pesticide) Classe biocide: TP18 Insecticide
2.2. Effets néfastes pour l'homme :	De par la concentration des composants cette préparation ne comporte pas de risques pour l'homme.
2.3. Effets néfastes pour l'environnement :	Sans effets néfastes
2.4. Symptômes :	En cas de contact avec les yeux: irritant En cas de contact avec la peau : aucun risque En cas d'inhalation : aucun risque En cas d'ingestion : troubles gastro intestinaux
2.5. Effets néfastes physico-chimiques	Ininflammable
2.6. Autres dangers	Aucun autre danger connu

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1. Description de la préparation	Insecticide Rampants		
3.2 Formule :	PEINR001		
3.3. Description de la préparation :	Poudre		
3.4. Composants contribuant aux dangers pour la santé ou l'environnement :	Matière Active Dioxyde de silicium Cas N° 61790-53-2 Einecs : 212-293-4	Concentration en % 10 <c<=100	Classification R36

FICHE DE DONNEES DE SECURITE**INSECTICIDE RAMPANTS**

Version : 2

Date de révision : 05/01/2009

98/8/CE

4. PREMIERS SECOURS.

4.1. Premiers secours :	Ne jamais faire vomir, ni donner à boire ou à manger. Consulter un médecin en cas de malaise. Si la victime est inconsciente, la placer en PLS (position latérale de sécurité)
4.2. Inhalation :	Se déplacer à l'air frais. Consulter un médecin immédiatement
4.3. Contact avec la peau	Peut provoquer des démangeaisons
4.4. Contact avec les yeux	Laver immédiatement et abondamment à l'eau en maintenant les paupières ouvertes
4.5. Ingestion	Appeler un médecin qui décidera de la méthode ou de la nécessité d'administrer un lavage gastrique
4.6. Moyens spéciaux sur le lieu de travail	Lave- œil

5. MESURE DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction appropriés	Eau pulvérisée, dioxyde de carbone, mousse, sable
5.2. NE PAS UTILISER	Jet d'eau Baton
5.3. Dangers particuliers	En cas d'incendie ou d'explosion ne pas respirer les fumées. Limiter l'épandage des fluides d'extinction. Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.
5.4. Equipement de protection spécial	Aucun

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE REJETS ACCIDENTELS

6.1. Protections individuelles	Éviter tout contact avec le produit répandu ou les surfaces contaminées. Porter un équipement de protection. Tenir à l'écart les personnes sans protection.
6.2. Protection de l'environnement	Empêcher la pénétration dans les égouts. Eviter la contamination des eaux de surface, des eaux souterraines et du sol. Alerter les autorités compétentes en cas de déversement significatif.
6.3. Methodes de nettoyage	Balayer et récupérer le produit. Transporter sur le site de récupération ou d'élimination dans des récipients appropriés. Nettoyer les objets et le sol souillés en observant la réglementation sur l'environnement.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Manipulation	Utiliser uniquement en zone pourvue d'une ventilation avec extraction d'air appropriée.
7.2. Stockage	Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs: Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec et bien ventilé. Conserver dans l'emballage d'origine. Précautions pour le stockage commun: Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Conserver hors de portée des enfants. Stabilité au stockage: Température de stockage 0 - 40° C Matériaux appropriés: Sac hermétique
7.3. Utilisation (s) particulière (s)	Répandre le produit sur les zones de passage des insectes

FICHE DE DONNEES DE SECURITE**INSECTICIDE RAMPANTS**

Version : 2

Date de révision : 05/01/2009

98/8/CE

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Équipement de protection individuelle	
8.1.1. Protection des mains	Non
8.1.2. Protection des yeux	Non
8.1.3. Protection respiratoire	Non
8.1.4. Protection de la peau	Non
8.2. Mesures d'hygiène particulière	Respecter la méthode d'utilisation
8.3. Contrôle de l'exposition de l'environnement	Prendre les précautions nécessaires pour éviter toute contamination accidentelle

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations générales	
Aspect	Solide
Couleur	Blanchâtre
Odeur	sans
9.2. Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité, et à l'environnement	
pH	Non déterminé
Point d'ébullition	Non concerné
Point éclair	Non déterminé
Inflammabilité	Non
Propriétés explosives	Aucun composant concerné
Densité relative / masse volumétrique	1,3g/ml à 20°C
Hydrosolubilité	Non
Liposolubilité	Non
Viscosité	Non déterminée

10. STABILITE ET REACTIVITE

10.1. Conditions à éviter	Stable dans les conditions normales de stockage et de manipulation Eloigner des sources de chaleur et d'ignition. Eviter les températures supérieures à 40°C et inférieures à 0°C Conserver uniquement dans l'emballage d'origine
10.2. Matières à éviter	Aucunes
10.3. Produits de décomposition dangereux	Aucun si les prescriptions de stockage et de manipulation sont respectées

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Toxicité aiguë	
Inhalation	CL50 inhalation / rat Non disponible
Contact avec la peau	DL50 cutanée / rat Non disponible
Contact avec les yeux	Des poussières dans les yeux peuvent provoquer des irritations
Ingestion	DL50 orale/rat Non disponible

FICHE DE DONNEES DE SECURITE**INSECTICIDE RAMPANTS**

Version : 2

Date de révision : 05/01/2009

98/8/CE

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

12.1. Informations générales	Contient du Dioxyde de silicium / Kieselghur
12.2. Ecotoxicité	
12.2.1. Organismes aquatiques	Pas de données disponibles
12.2.2. Organismes du sol	Pas de données disponibles
12.2.3 Autres organismes pertinents pour l'environnement	Pas de données disponibles

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

13.1. Dechets des résidus	Peut être évacuer en décharge selon la réglementation locale
13.2. Emballages contaminés	Les emballages vides peuvent être mis en décharge suivant la réglementation locale.
13.3. Mesures de gestion des déchets	Pas de données disponibles

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Classe de transport	Sans classement
14.1.ADR Route	Marchandise non dangereuse
14.2. RID Rail	Marchandise non dangereuse
14.3. ADNR Fluvial	Marchandise non dangereuse
14.4. AOCI Air	Marchandise non dangereuse
14.5. IMDG	Marchandise non dangereuse

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

15.1. Symbole de danger	Sans danger
15.2. Phrases de risque	Sans risques
15.3. Conseil de prudence	S2 Conserver hors de portée des enfants S13 Tenir à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour les animaux S49 Conserver uniquement dans l'emballage d'origine
15.4. Informations complémentaires	Elimination des déchets selon la réglementation locale. Les emballages peuvent être mis avec les déchets ménagers vides.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE**INSECTICIDE RAMPANTS**

Version : 2

Date de révision : 05/01/2009

98/8/CE

16. AUTRES INFORMATIONS

16.1. Texte intégral des symboles de danger et des phrases R pour les substances dangereuses citées au chapitre 3 sur les matières premières seules	R36 Irritant pour les yeux																
16.2. Législation(s) suivie(s):	<p>Les informations de cette fiche de données de sécurité répondent aux lois nationales et aux directives de la CE</p> <p>Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.</p>																
Applications(s) et / ou Usage(s)	Insecticide Rampants																
16.3 Dosage Matières Actives Classe TP19	<table border="0" style="width: 100%;"> <tr> <td></td> <td style="text-align: right;">Dosage</td> </tr> <tr> <td>Terre de Diatomé</td> <td style="text-align: right;">100%</td> </tr> <tr> <td>Cas N° 61790-53-2</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Einecs : 212-293-4</td> <td></td> </tr> </table>		Dosage	Terre de Diatomé	100%	Cas N° 61790-53-2		Einecs : 212-293-4									
	Dosage																
Terre de Diatomé	100%																
Cas N° 61790-53-2																	
Einecs : 212-293-4																	
Historique	<table border="0" style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 30%;">Date de la première édition</td> <td>05/01/2009</td> </tr> <tr> <td>Date de révision</td> <td>01/03/2010</td> </tr> <tr> <td>Version</td> <td>2</td> </tr> <tr> <td>Modifications</td> <td></td> </tr> <tr> <td style="padding-left: 20px;">Modif 1)</td> <td>Passage au format REACH</td> </tr> <tr> <td style="padding-left: 20px;">Modif 2)</td> <td></td> </tr> <tr> <td style="padding-left: 20px;">Modif 3)</td> <td></td> </tr> <tr> <td style="padding-left: 20px;">Modif 4)</td> <td></td> </tr> </table>	Date de la première édition	05/01/2009	Date de révision	01/03/2010	Version	2	Modifications		Modif 1)	Passage au format REACH	Modif 2)		Modif 3)		Modif 4)	
Date de la première édition	05/01/2009																
Date de révision	01/03/2010																
Version	2																
Modifications																	
Modif 1)	Passage au format REACH																
Modif 2)																	
Modif 3)																	
Modif 4)																	